

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 41 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le directeur du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havaux, Lafitte-Bullier, 4, Cloître de la Bourne, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 25, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 29, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

### ROUBAIX, 19 DÉCEMBRE 1872

| BOURSE DE PARIS   |       |
|-------------------|-------|
| DU 18 DÉCEMBRE    |       |
| 3 0/0.....        | 53 35 |
| 4 1/2.....        | 76 .. |
| Emprunt 1871..... | 84 30 |
| Emprunt 1872..... | 86 80 |
| DU 19 DÉCEMBRE    |       |
| 3 0/0.....        | 53 45 |
| 4 1/2.....        | 76 .. |
| Emprunt 1871..... | 84 55 |
| Emprunt 1872..... | 86 85 |

### LE PÉTITIONNEMENT FACTIEUX.

Après la solennelle et décisive déclaration faite par l'Assemblée, dans le scrutin de samedi, le pétitionnement dissolutionniste serait éminemment factieux, car il aurait pour but unique d'agiter le Pays, de l'ameuter contre l'Assemblée, sans pouvoir espérer d'amener pacifiquement celle-ci à se dissoudre. Ces pétitions ressembleraient désormais à ces demandes courtoises, faites au coin d'un bois par un mendiant armé d'une escopette, et priant le voyageur de vouloir bien — selon l'expression employée si drôlatiquement par le *Sidèle*, journal des jocrisses politiques — déposer sur le bord du chemin sa montre et sa bourse, et poursuivre sa route sans se détourner.

Le caractère désormais factieux du pétitionnement dissolutionniste étant bien établi, nous croyons que les journaux sérieux de la démocratie cesseront de l'appuyer; quand aux autres, il faut s'attendre à les voir suivre cette nouvelle piste qui ne saurait aboutir qu'à un nouveau bouleversement: ceci fait partie de la tradition révolutionnaire, si chère aux Delascieux et aux Raoul Rigault, et que leurs continuateurs ne manqueront pas de continuer.

Maintenant de deux choses l'une: ou le pétitionnement dissolutionniste après le terrible échec qu'il vient de subir samedi ne battra plus que d'une aile et ira mourir dans un coin, ou il reprendra son vol plus audacieux que jamais et troublera le Pays. Dans le premier cas, on fera sagement de cesser de s'en occuper: le silence étant le plus efficace des moyens de combat le plus efficace des moyens de combattre contre un ennemi à terre. Mais si, l'audace révolutionnaire croissant avec les défaites parlementaires qui lui sont infligées, le pétitionnement à l'Assemblée se transformait en un pétitionnement contre l'Assemblée, celle-ci aurait le droit et le devoir de prendre contre cette guerre factieuse des mesures sérieuses, de nature à assurer le respect de l'autorité restée debout après tous nos désastres.

Nous avouons cependant que des poursuites judiciaires contre les auteurs et les complices de pétitions factieuses

ne nous souriraient que médiocrement. L'expérience prouve que neuf fois sur dix — en France du moins — les prévenus de délits ou crimes politiques sortent du prétoire de la justice, ou triomphants s'ils sont acquittés, ou martyrs s'ils sont condamnés: double apothéose que nous trouvons également fâcheuse. Evitons de faire des martyrs; surtout lorsqu'il est possible d'atteindre le but par une autre voie.

Or, cette autre voie existe et nous l'avons indiquée il y a quelques jours: elle consiste à ce que l'Assemblée, par un simple article additionnel à son règlement, déclare qu'à l'avenir elle ne recevra que des pétitions individuelles, écrites, datées et signées EN ENTIER de la main du pétitionnaire. Devant cette simple mesure, — qui respecte d'une manière absolue le droit de pétition appartenant à tous les citoyens, — s'évanouit la fantasmagorie du pétitionnement en masse, qui n'est qu'une machine d'agitation, et nullement un moyen de redressement de griefs individuels, lequel est l'objet légitime du droit de pétition.

En effet, la loi qui consacre le droit de pétition, a été faite pour permettre à tout citoyen de s'adresser à une autorité supérieure afin d'obtenir justice contre les actes d'une autorité inférieure. Si l'on veut étendre ce droit de pétition, on peut ajouter qu'elle autorise des conseils adressés par un citoyen aux corps constitués, pour appeler leur attention sur telle amélioration à réaliser, tel abus à corriger. Or, toutes ces pétitions, observations et remontrances, sont œuvres individuelles; et c'est par le plus étrange des abus que l'on arrive à généraliser ces manifestations de l'initiative individuelle.

Dans le cas présent, je trouve, par exemple, que l'Assemblée devrait se dissoudre: bref délai; c'est une opinion comme une autre; et je l'exprime, soit en la publiant dans les journaux, soit en la communiquant à l'Assemblée par voie de pétition, rien de mieux. Mais de quel droit présenterais-je cette opinion à moi personnelle comme l'opinion du peuple? Que ceux qui pensent comme moi fassent comme moi, dans leur liberté et dans leur conscience. Là je reconnaitrai les fruits heureux de l'enseignement politique que chacun s'est approprié, qu'il a fait sien par l'étude; mais je me refuse absolument à reconnaître ce caractère sérieux au fait d'une élucubration qui traîne sur les tables d'un cabaret et y ramasse *inter pocula* des signatures maudites de hère, empestées de fumées de tabac. Avec ce système d'embauchage et d'entraînement, on discipline des manifestants et des émeutiers, on ne fait pas des citoyens.

Selon nous, toute pétition devrait être individuelle, écrite en entier de la main du pétitionnaire. Les organisateurs du pétitionnement dissolutionniste sont,

pour la plupart, les chauds partisans de l'enseignement obligatoire; ils auraient, en cette circonstance, une belle occasion pour mettre leur marotte obligatoire à l'épreuve! Qu'ils ne se bornent pas à obtenir une signature informelle, à peine différente de la naïve croix du temps jadis; qu'ils mettent leurs adhérents en demeure d'exprimer eux-mêmes leur propre pensée au lieu d'acquiescer bêtement à la pensée d'un autre. Ils s'appellent volontiers libres-penseurs; qu'ils montrent qu'ils sont libres! L'occasion est belle pour une telle démonstration.

Plus de fiction! pas plus en bas qu'en haut! Que chacun parle pour soi et que nul n'ait l'audace de se faire fort pour les autres. Que l'on cesse de nous rabattre les oreilles de ces vieilles rengaines: le peuple veut, le peuple entend, le peuple exige; dites que c'est vous qui voulez, qui entendez, qui exigez, et que n'osant, crainte de ridicule, mettre votre mince personnalité en jeu, vous vous abritez derrière une collectivité que vous n'avez pas consultée et qui ne vous a pas donné mandat. Que si vous prétendez avoir un mandat en règle, montrez-le donc!

On écrit de Versailles, mercredi 18 décembre, 4 heures:

La commission des Trente s'est réunie aujourd'hui à une heure après-midi. M. Ricard a fait un long discours pour appuyer les propositions de M. Thiers. Il a essayé d'établir la nécessité de constituer un *modus vivendi*.

Le provisoire actuel, selon lui, ne peut durer; il appuie les projets contenus dans le programme du centre gauche, et s'étend longuement sur la création de la seconde Chambre.

M. Ricard demande surtout que la seconde sous-commission soit supprimée; et qu'il n'y en ait qu'une seule, de dix membres, chargée de tout le travail de constitution.

Il a été fortement appuyé par M. Arago. Mais il est à peu près certain que la commission ne se déjugera pas et maintiendra les deux sous-commissions.

Ces propositions n'ont d'autre but que d'entraver le projet de loi de responsabilité ministérielle, mais on est convaincu, à Versailles, que la majorité de la commission ne tombera pas dans le piège qui lui est tendu.

La commission est encore en séance.

On parle plus que jamais de la démission de M. Dufaure.

Le centre gauche, en refusant hier d'accepter la démission de M. Ricard, n'a pas entendu pour cela l'amnistier complètement de son silence dans la séance du 14.

Il s'est formé dans ce groupe une majorité d'environ 50 membres qui, au renouvellement prochain des bureaux, se propose de lui faire sentir son mécontentement en reportant ses voix pour la présidence sur M. Casimir Périer.

Cette nomination, si elle réussissait, serait considérée comme un nouvel effort de conciliation avec les membres du centre droit. On ne croit pas que cette tentative réussisse mieux que toutes les autres faites jusqu'ici.

### OPINION DE M. GAMBETTA SUR LE DROIT DE PÉTITIONNEMENT.

10 décembre 1870.

Monsieur le Préfet, Je vous transmets une pétition par laquelle un nombre assez considérable d'habitants, de la Ville-Chenève, demandent la convocation des électeurs et la réunion d'une Assemblée constituante.

Plusieurs pétitions conçues non-seulement dans le même sens, mais aussi dans des termes presque identiques m'étant déjà parvenues du département de la Loire, il est permis de voir dans ce délai l'indice qu'une propagande concertée d'avance s'organise sur plusieurs points du territoire.

Je vous prie de recueillir et de me signaler toutes les circonstances qui pourraient mettre sur la voie d'une tentative de cette nature, en recherchant la source exacte, et les noms des promoteurs principaux de la pétition dont il s'agit.

Recevez, monsieur, etc.  
Le directeur général est chargé du département de l'intérieur et par ordre.

Le directeur général adjoint,  
Signé: G. Mazure,  
Rédacteur du Progrès du Nord.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 18 décembre 1872.

Les journaux du centre droit et ceux de la gauche et du radicalisme s'accordent pour louer le discours prononcé par M. Thiers au sein de la commission des Trente, ce qui prouve que la politique du président n'a pas changé et se maintient dans les équivoques. Voilà donc où est tombé notre malheureux pays à être gouverné par un homme qui n'ose affirmer franchement aucun principe!

Hier, la majorité de la commission des Trente a tenu une réunion, de 5 à 6 heures du soir. On a constaté que le langage de M. Thiers n'avait rien changé à la situation et, qu'en réalité, il n'avait fait aucune concession. De ce discours, il ressort que, d'un côté, M. Thiers tient à la seconde Chambre, de l'autre, il repousse une application plus large de la responsabilité ministérielle que celle qui existe actuellement.

Parmi les vingt membres de la majorité de la commission, le duc d'An-Jir-fret-Pasquier et M. Grivart manifestent des dispositions à faire quelques concessions à M. Thiers, sans cependant avoir encore clairement dit jusqu'où ils veulent aller.

La commission entendra aujourd'hui l'opinion de ses membres sur le discours de M. Thiers; on s'attend à une apologie de M. Ricard en faveur de la seconde Chambre et de la prolongation des pouvoirs du président. La commission ne prendra probablement aucune résolution dans cette séance.

Tout porte à croire que le travail de la commission va se prolonger au-delà

du mois de janvier, par la difficulté d'arriver à une solution pratique; le *statu quo* durera donc encore quelques mois et l'imprévu se chargera du dénouement.

Le centre gauche essaie de se reconstituer, en refusant la démission de son président, M. Ricard. Il s'était fait une réputation d'orateur, en ne parlant pas. Chacun disait qu'il avait été avocat de mérite, que dans les bureaux, il était écouté avec plaisir, que M. Thiers goûtait fort son éloquence pratique; et comme il avait été plusieurs fois question de lui pour un portefeuille, on pensait charitablement que tant de mérite cachait un orateur. Si M. Ricard avait persisté à se taire, on ne sait jusqu'où serait montée l'admiration officielle pour sa parole. Il a eu, samedi 14, le malheur d'ouvrir la bouche, pour une motion d'ordre, et, en trois phrases, il a su disposer les trois principaux partis de l'Assemblée. Sa motion revenait à dire qu'il projetait de proposer l'ordre du jour pur et simple, au nom du centre gauche, mais puisque M. Dufaure prenait cet ordre du jour sous son patronage, M. Ricard s'empressait de l'abandonner. Ceci revenait à dire au gouvernement: Vous êtes de mon avis, alors j'en change!

Je vous laisse à penser si la détermination a paru ingénieuse, surtout de la part du centre gauche, qui n'a d'autre influence que celle que lui donne le gouvernement. Conclusion: le centre gauche est devenu parfaitement ridicule pour avoir voulu s'appuyer sur M. Thiers. Quant aux autres partis, ils se disputent le succès de la campagne dans la commission des Trente.

La gauche soutient que M. Thiers, n'ayant abandonné aucune de ses prétentions constitutionnelles, le succès de samedi dernier est perdu pour la droite. Un de ses membres disait hier, à l'un de nos amis: Ne croyez pas avoir conquis une position dans cette séance, vous n'avez conquis qu'un prisonnier, M. Dufaure.

Il faut cependant avouer que, depuis cette séance, la gauche est dans un isolement remarquable au sein de l'Assemblée. Ses membres confient, d'un air mystérieux, que le pétitionnement pour la dissolution va reprendre de plus belle, et que le mouvement d'opinion emportera tout. Autant vaut dire qu'ils ne comptent que sur une revanche. Or, les lettres qui nous arrivent de province sont loin de nous apporter cette note-là. Partout l'éloquent succès de M. Dufaure a présenté au pays le gouvernement comme hostile aux pétitions, et l'on sait combien l'opinion du pouvoir a de crédit sur l'esprit public. Aussi, le sentiment dominant est-il que la campagne du pétitionnement est créée dans l'auif. Il ne faut même pas de bien bonnes lunettes pour démêler le découragement qui gagne certains radicaux.